



PISCICULTURE DE VILLETTE

3 rue de Rosay - 78930 VILLETTE

www.pisciculture.fr

01-34-76-30-04 - info@pisciculture.fr



LOCATION DE L'ETANG DE PÊCHE A LA JOURNEE

TARIFS SAISON 2025

Privatisez l'étang pour une journée, de 7h30 à 18h30

FORFAITS TOUT INCLUS avec un PRIX PAR PÊCHEUR incluant :

1 lâcher de 2 kg de truites par pêcheur (truites portions ou grosses truites panachées à votre convenance)

1 accompagnant adulte autorisé par pêcheur (+ les enfants de moins de 14 ans)

Accès aux équipements (abris, toilettes, BBQ, tables, bancs, terrain de pétanque...)

En période Haute Saison : AVRIL - MAI - JUIN - JUILLET - SEPTEMBRE

La journée **28 €** par pêcheur Avec un minimum de 15 pêcheurs, soit 420 €
(1 canne par pêcheur autorisée)

Par exemple, si vous êtes 20 pêcheurs, vous payez pour la journée 20 x 28 € = 560 €
ce qui inclue un lâcher de 40 kg de poissons (20 x 2kg), l'accès à l'étang pour 20 pêcheurs / 20 cannes,
et l'accès aux équipements pour un maximum de 20 accompagnants + tous les enfants de moins de 14 ans.

En période Basse Saison : MARS - OCTOBRE - NOVEMBRE

La journée **22 €** par pêcheur Avec un minimum de 10 pêcheurs, soit 220 €
(1 canne par pêcheur autorisée)

Pas de location au mois d'août (réservé aux individuels), étang fermé en décembre, janvier et février.

Pour réserver, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail, **minimum 2 semaines à l'avance**.

Pour valider votre réservation, il faut verser **un acompte de 300€** (150€ en basse saison).

Le règlement (ESP, CB ou CHQ) se fait **le matin en arrivant**.

Vous devez impérativement consulter / respecter le règlement intérieur au dos de cette page.

Si vous souhaitez un lâcher de truites supplémentaire,
les tarifs sont les suivants :

Truites arc-en-ciel portion	11,00 € /kg
Grosses truites arc-en-ciel	
Truites fario, saumons de fontaine	13,00 €/kg
Truites jaunes	15,00 €/kg





PISCICULTURE DE VILLETTE

3 rue de Rosay - 78930 VILLETTE

www.pisciculture.fr

01-34-76-30-04 - info@pisciculture.fr

CONDITIONS et REGLEMENT

Location de l'étang de pêche à la journée

Vous pouvez louer l'étang pour une journée, **HORAIRE 7h30 - 18h30**

Pas de location au mois d'août (réservé aux individuels), étang fermé en décembre, janvier et février.

Vous devez choisir une date libre sur l'agenda des réservations, au minimum 2 semaines à l'avance.

La réservation ne sera prise en compte qu'au versement d'un acompte de 300€ (150€ en basse saison).

Le montant de la réservation est perdu si vous annulez moins de 2 semaines à l'avance.

POUR VOTRE JOURNEE DE LOCATION :

- Vous disposez de l'étang de 7h30 à 18h30.
- Vous profitez de l'ensemble des installations : étang, parking, abris, tables, bancs, électricité, toilettes, eau potable, barbecue (charbon non fourni), terrain de pétanque, vaste espace arboré.
- Nous conseillons un maximum de 40-45 pêcheurs, avec 1 accompagnant adulte par pêcheur.
- Vos truites (2 kg par pêcheur) seront lâchées à partir de 8h30, à l'heure que vous choisirez (déversement en 1 ou 2 fois).
- Vous êtes libres pour l'organisation de votre journée de pêche.
- Sur commande, nous vous proposons des appâts.
- Sur réservation, nous pouvons aussi vous louer du matériel de pêche (gaules, bourriches...).
- La visite de la pisciculture de Villette est libre et gratuite (fermé le dimanche après-midi).

VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT RESPECTER LES POINTS SUIVANTS :

- Règlement du solde de la facture au moment de l'accueil le matin.
- Ne pas faire trop de bruit, pour ne pas déranger les occupants des maisons voisines.
- Interdiction de mettre trop fort le son pour la musique / speaker.
- Ne pas faire rouler vos véhicules en dehors du parking (interdit de rouler sur l'herbe).
- Ne rien jeter au sol, ni à l'eau, et bien rassembler vos déchets dans les poubelles et containers mis à votre disposition.
- Ne pas éviscérer vos truites dans les sanitaires ou au bord de l'étang.
- Remettre en place les tables et les bancs que vous aurez déplacés.
- Ne pas vous baigner dans l'étang.
- Quitter les lieux à 18h30 précises, en laissant l'endroit propre.

ATTENTION ! NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT

(EN PARTICULIER LES CHUTES A L'EAU)

OU DE VOL DANS L'ENCEINTE DE L'ETANG OU DE LA PISCICULTURE.

**Nous nous réservons le droit d'exclure sans remboursement les pêcheurs
et accompagnant ne respectant pas les règles.**